



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2884

20 septembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2884^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mercredi 20 septembre 1989, à 17 h 40

Président : M. NOGUEIRA-BATISTA

(Brésil)

Membres :

Algérie
Canada
Chine
Colombie
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Etats-Unis d'Amérique
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. FORTIER
M. LI Luye
M. PEÑALOSA
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. BROCHAND
M. HASMY
M. RANA

M. RICH ADSON
Mme DIALLO

M. SMIRNOV
M. PICKERING
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 17 h 40.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour la première fois au cours du mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Hocine Djoudi, Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, qui a assumé les fonctions de président du Conseil de sécurité pendant le mois d'août 1989. Je suis certain de parler au nom de tous les membres du Conseil de sécurité lorsque j'exprime ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Djoudi pour les grands talents de diplomate, le tact et la courtoisie qu'il n'a cessé de déployer le mois dernier en dirigeant les travaux du Conseil.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LETRE DATEE DU 15 AOÛT 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (S/20789)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va reprendre maintenant l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité est réuni conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

A la suite des consultations du Conseil, je suis autorisé à faire la déclaration suivante au nom des membres du Conseil de sécurité :

"Les membres du Conseil de sécurité, rappelant leur déclaration du 15 août 1989, se félicitent de la reprise des travaux du Comité tripartite des chefs d'Etat arabes constitué pour résoudre la crise libanaise.

A cet égard, ils expriment à nouveau au Haut Comité tripartite leur plein appui dans les efforts qu'il déploie pour mettre fin à l'effusion de sang et instaurer un climat propice à la sécurité, à la stabilité et à la réconciliation nationale au Liban.

Ils demandent instamment que soit respecté l'appel lancé par le Haut Comité tripartite aux fins d'un cessez-le-feu immédiat et complet, de l'application des dispositions relatives à la sécurité et de l'instauration des conditions nécessaires à la réconciliation nationale au Liban.

Le Président

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur plein appui à l'action menée par le Haut Comité tripartite en vue de l'application d'un plan de règlement de la crise libanaise dans tous ses aspects garantissant la pleine souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban.

Ils se félicitent des contacts que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies maintient depuis le 15 août 1989 avec les membres du Haut Comité tripartite et l'invitent à poursuivre ces contacts et à tenir le Conseil informé."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.